



Concernant votre question sur la manière d'associer au mieux le public, et comme nous avons déjà eu l'occasion de le préciser lors d'un débat précédent, de nombreuses instances ou supports existent afin de permettre au grand public d'avoir accès aux éléments permettant de se forger un avis personnel (CLI, HCTISN, sites internet de l'ASN, du MTE, des exploitants ou des associations).

En outre, les réunions ou les visites d'installations contribuent à favoriser les échanges sur une thématique donnée. Autrement dit, le public qui s'intéresse au sujet peut et sait généralement trouver des informations sur le sujet.

Néanmoins, il est indispensable que les décisions concernant la politique énergétique, qui engagent le pays pour plusieurs décennies, fassent l'objet d'un débat. Celui-ci doit permettre de porter à la connaissance de la représentation nationale les réflexions qui ont pu émerger de la part des participants. Aussi, sur ce point, nous souhaitons insister sur le fait que, même si les débats sont organisés avec un grand professionnalisme, ils ne peuvent avoir comme ambition de représenter l'opinion publique mais uniquement celle du public qui y a participé. Ainsi, les attentes du grand public à l'égard du dispositif de gouvernance et de son implication dans les mécanismes décisionnels ne sont pas uniformes.

La question du rôle des élus ou, plus généralement, de l'équilibre entre démocratie participative et démocratie représentative, et donc de l'association du public profane aux diverses procédures de concertation, se pose forcément lorsqu'il s'agit de sujets aussi complexes que ceux de la politique énergétique. Par conséquent, il nous paraît nécessaire, dans cette recherche d'équilibre, de donner les moyens au public de s'exprimer en amont, tout en rappelant que la décision finale revient aux élus de la nation à qui il appartiendra de se prononcer sur la future loi de programmation énergie climat (LPEC).

Ainsi, la qualité de la délibération dans les instances de la démocratie représentative sera renforcée par sa capacité à intégrer l'expression, la problématisation (à ce titre la démarche de clarification des controverses est exemplaire) et la participation directe des citoyens et des parties prenantes.

Sur les moyens pour renforcer la participation du public, le débat en cours a démontré que l'utilisation conjointe de réunions en présentiel et à distance était efficace. Par ailleurs, il est important de bien cibler les publics prioritaires et, en l'occurrence, nous pensons au jeune public en faisant usage de moyens de communication adaptés, tels que les réseaux sociaux.